

Image not found or type unknown



Condition d'exploitation d'une licence 4

Par **fiurenza**, le **12/12/2011** à **12:18**

Bonjour,

Le fait d'avoir une inscription sur mon casier N°2 (3 mois avec sursis) est il un obstacle pour acquérir une licence 4 ? Le procureur consulté lit-il systématiquement le casier ?

Je signe la promesse dans 2 jours.

Merci pour la personne qui voudra bien me répondre.